



En 2020, une hausse de l'emploi public portée par l'augmentation du nombre de contractuels

Solène COLIN
Yannig PONS

Au 31 décembre 2020, 5,66 millions d'agents travaillent au sein de la fonction publique en France (hors Mayotte), soit 50 100 de plus que fin 2019 (+0,9 % sur un an). À ces agents publics s'ajoutent 35 500 contrats aidés, en nette baisse par rapport à 2019.

Hors contrats aidés, l'emploi augmente dans la fonction publique de l'État pour la cinquième année consécutive (+1,3 %). Cette hausse est portée par les établissements publics, notamment ceux du ministère de l'Éducation nationale.

Dans la fonction publique territoriale, l'emploi diminue, en 2020, de 0,2 %. Néanmoins, il augmente dans les régions et légèrement dans les organismes intercommunaux mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes et dans les régions.

Dans la fonction publique hospitalière, l'emploi augmente de 1,9 %, notamment en raison de la crise sanitaire.

En 2020, la hausse de l'emploi public est portée essentiellement par une augmentation du nombre de contractuels (+6,4 %). La part des agents de catégorie A se stabilise en 2020, après plusieurs années d'augmentation en lien avec le passage dans cette catégorie de plusieurs cadres d'emplois.

Les femmes, déjà majoritaires dans la fonction publique (63 %), voient leur part progresser au même rythme que les années précédentes. Entre 2011 et 2020, celle-ci a augmenté de deux points et de cinq points pour les seuls postes de catégorie A+ où les femmes restent néanmoins minoritaires (43 %).

En 2020, le taux d'entrée dans la fonction publique s'établit à 8,8 % et le taux de sortie à 7,9 %.

Hors bénéficiaires de contrats aidés, le taux d'entrée augmente uniquement dans la FPH, sous l'effet de recrutement de personnels soignants notamment. Le taux de sortie augmente dans la FPT et diminue dans la FPE et la FPH.

En 2020, l'emploi public augmente de 0,9 % à un rythme proche de celui des années précédentes

Fin 2020, en France (hors Mayotte), hors contrats aidés, la fonction publique emploie 5,66 millions d'agents, soit 50 100 de plus que fin 2019 (voir Sources et définitions). En moyenne, entre 2011 et 2020, l'emploi public progresse au même rythme que l'emploi total (+0,5 % par an) [Figure 1]. Entre 2011 et 2019, notamment à partir de 2015, l'emploi total a davantage augmenté que

l'emploi public, mais en 2020, l'emploi public poursuit son augmentation (+0,9 %) à un rythme proche de celui des années précédentes tandis que l'emploi total baisse (-0,9 % y compris les non-salariés).

Comme les années précédentes, la hausse de l'emploi public est en partie due au recrutement sous le statut de contractuel d'anciens bénéficiaires de contrats aidés. Néanmoins, cet effet est moins marqué que les trois années précédentes. En effet, parmi les 51 700 bénéficiaires de contrats aidés en activité fin 2019, 14 100 sont contractuels au sein du même versant fin 2020 ;

ces passages vers le statut de contractuel étaient plus nombreux en 2019 (25 000) et en 2017 et 2018 (30 000). Cette baisse s'explique par la diminution progressive du nombre de bénéficiaires de contrats aidés. Parmi les bénéficiaires de contrats aidés fin 2019, trois sur dix sont devenus contractuels au sein du même versant en 2020. Cette proportion est stable par rapport à 2019.

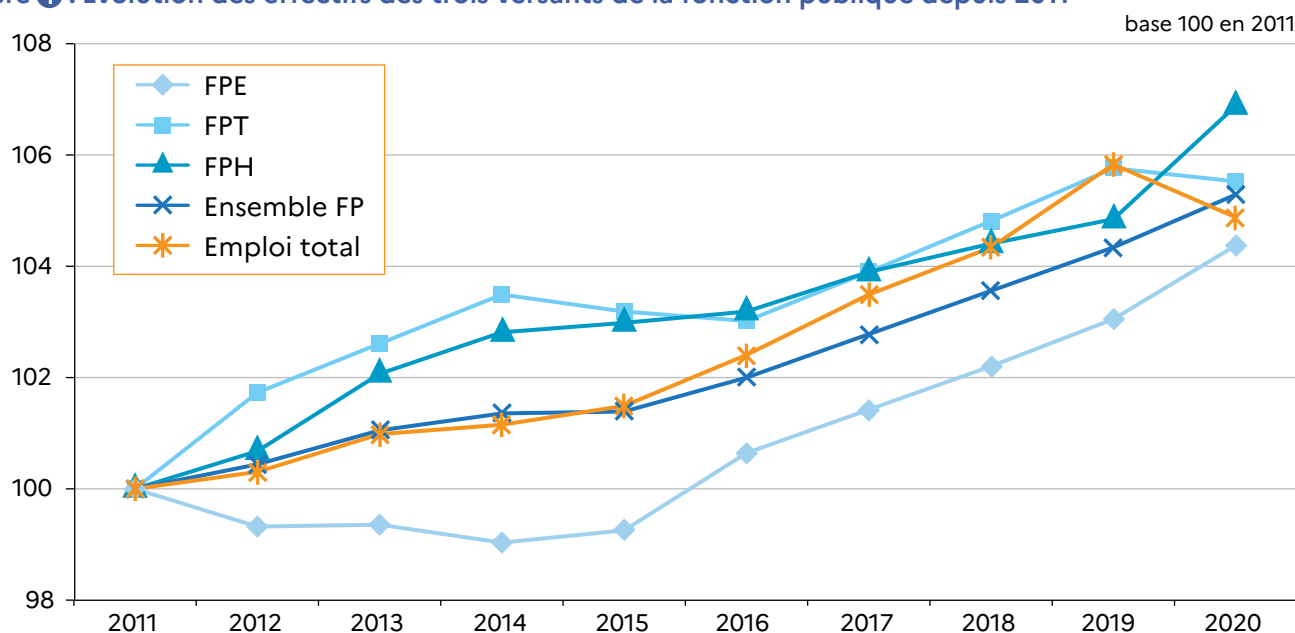
La FPE, constituée des ministères, des établissements publics administratifs (EPA) nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), emploie 45 % des agents (2,52 millions). La fonction publique territoriale (FPT), composée des collectivités territoriales et des EPA locaux, en emploie quant à elle 34 % (1,93 million). Enfin, 1,21 million d'agents (21 %) travaillent au sein des hôpitaux et établissements médico-sociaux de la fonction publique hospitalière (FPH).

Fin 2020, un cinquième des agents ne travaillent pas à temps complet (Figure 2). Cette situation est plus fréquente dans la FPT (25 %). Dans la FPE, le recours au temps partiel est moins développé (17 %) mais poursuit

son augmentation (+0,4 point après +1,2 point en 2019). Pondéré par leur quotité de travail en fin d'année, le nombre d'agents dans la fonction publique s'élève, fin 2020, à 5,26 millions en équivalent temps plein (ETP).

Enfin, l'évolution des effectifs en fin d'année ne rend pas compte de l'effet des années incomplètes. En prenant en compte les agents entrés en cours d'année ou ayant quitté la fonction publique avant la fin de l'année, le volume total de travail dans la fonction publique est de 5,30 millions d'EQTP en 2020. Il augmente moins vite (+0,4 %) que les effectifs physiques au 31 décembre : pendant les périodes de confinement dues à l'épidémie de Covid 19, notamment au printemps 2020, nombre d'embauches ont été gelées. Ainsi, dans la FPE, le volume de travail augmente de 0,4 % alors que les effectifs en fin d'année progressent de 1,3 %. Par ailleurs, dans la FPH, ce volume d'emploi augmente également moins rapidement (+1,2 %) que le nombre de salariés en fin d'année (+1,9 %), en raison de recrutements faits lors de la vague épidémique de fin d'année.

Figure 1 : Évolution des effectifs des trois versants de la fonction publique depuis 2011



Sources : Siasp, Insee. Estimations d'emploi, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.
 Champ emploi FP : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.
 Champ emploi total : Salariés et non-salariés des secteurs public et privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés.

Figure 2 : Effectifs physiques en nombre d'agents, en équivalent temps plein (ETP) et en équivalent temps plein annualisé (EQTP) dans la fonction publique

| | Effectifs physiques au 31/12/2020 ⁽¹⁾ | | | ETP au 31/12/2020 (en milliers) ⁽¹⁾ | EQTP annualisé en 2020 ⁽²⁾ | |
|---|--|----------------------------|-----------------------------|--|---------------------------------------|----------------------------|
| | (en milliers) | Évolution 2019-2020 (en %) | dont à temps partiel (en %) | | (en milliers) | Évolution 2019-2020 (en %) |
| Fonction publique de l'État | 2 521,3 | 1,3 | 17 | 2 370,7 | 2 380,0 | 0,4 |
| Fonction publique territoriale | 1 931,8 | -0,2 | 25 | 1 767,6 | 1 807,0 | 0,1 |
| Fonction publique hospitalière | 1 207,0 | 1,9 | 22 | 1 120,9 | 1 117,2 | 1,2 |
| Ensemble de la fonction publique | 5 660,2 | 0,9 | 21 | 5 259,3 | 5 304,2 | 0,4 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.
 (1) Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.
 (2) Champ : Postes actifs dans l'année, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

L'augmentation des effectifs de la FPE est portée par les établissements publics

En 2020, hors bénéficiaires de contrats aidés, le nombre d'agents de l'État augmente de 31 400, soit +1,3 % (Figure 3). Cette augmentation est légèrement plus marquée qu'en 2019 (22 200 postes supplémentaires, soit +0,9 %). L'intégration comme contractuels d'anciens bénéficiaires de contrats aidés de ce même versant contribue à la hausse. Néanmoins, comme pour l'ensemble de la fonction publique, cet effet est moins prononcé qu'en 2019 : 8 100 agents sont concernés après 17 300 en 2019.

Globalement, la hausse de l'emploi public est portée par les EPA et les EPLE (+6,6 %) tandis que l'emploi se replie légèrement dans les ministères (-0,2 %). Au ministère de l'Éducation nationale, l'augmentation des effectifs s'explique uniquement par une hausse

de l'emploi dans ses établissements publics, en partie par le recrutement comme contractuels d'anciens bénéficiaires de contrats aidés. En 2020, ces conversions concernent principalement les EPLE (7 600) en lien avec la montée en charge prévue par la loi des recrutements (hors titre II) d'AESH directement par les EPLE¹. Par ailleurs, environ 1 500 agents du ministère chargé des sports passent des ministères sociaux au ministère de l'Éducation nationale, Jeunesse et Sports. Au sein des ministères sociaux, ce transfert explique en grande partie la baisse de 9,9 % des agents des ministères.

Au sein des EPA des ministères sociaux, la hausse des effectifs s'explique par les effectifs de Pôle emploi, établissement sous tutelle du ministère du Travail, qui augmentent fortement : + 5,9 %, soit +3 100 dans un contexte, en 2020, de nette hausse du nombre de demandeurs d'emploi.

Figure 3 : Évolution des effectifs physiques de la fonction publique de l'État

| | Au 31 décembre 2020 | | Évolution par rapport à 2019 | | Évolution moyenne annuelle entre 2011 et 2020 |
|---|-------------------------|------------------|------------------------------|------------------|---|
| | Effectifs (en milliers) | Structure (en %) | Effectifs (en milliers) | Effectifs (en %) | Effectifs (en %) |
| Ensemble FPE | 2 521,3 | 100 | 31,4 | 1,3 | 0,5 |
| Ensemble des ministères | 1 966,3 | 78 | -3,0 | -0,2 | 0,0 |
| Ensemble des EPA | 555,0 | 22 | 34,5 | 6,6 | 2,4 |
| <i>dont</i> | | | | | |
| Éducation nationale, Jeunesse, Sports, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation | 1 453,1 | 58 | 29,3 | 2,1 | 1,1 |
| <i>dont ministère</i> | 1 055,7 | 42 | -1,0 | -0,1 | 0,5 |
| <i>dont EPA</i> | 397,4 | 16 | 30,3 | 8,3 | 2,7 |
| Justice | 92,5 | 4 | 1,8 | 2,0 | 2,1 |
| <i>dont ministère</i> | 91,5 | 4 | 1,8 | 2,0 | 2,1 |
| <i>dont EPA</i> | 1,0 | 0 | 0,0 | 1,4 | 1,9 |
| Culture | 24,8 | 1 | -0,6 | -2,2 | -0,0 |
| <i>dont ministère</i> | 9,7 | 0 | -1,1 | -9,8 | -1,7 |
| <i>dont EPA</i> | 15,1 | 1 | 0,5 | 3,4 | 1,2 |
| Transition écologique et solidaire, Logement et Habitat durable et Cohésion des territoires | 69,1 | 3 | -1,2 | -1,7 | -2,4 |
| <i>dont ministère</i> | 47,9 | 2 | -1,6 | -3,2 | -4,4 |
| <i>dont EPA</i> | 21,3 | 1 | 0,4 | 2,0 | 4,5 |
| Armées ⁽¹⁾ | 274,9 | 11 | 3,7 | 1,4 | -0,7 |
| <i>dont ministère</i> | 266,4 | 11 | 3,5 | 1,3 | -0,7 |
| <i>dont EPA</i> | 8,5 | 0 | 0,2 | 1,8 | 0,4 |
| Ministères économiques et financiers | 146,8 | 6 | -3,0 | -2,0 | -1,6 |
| <i>dont ministère</i> | 134,6 | 5 | -3,3 | -2,4 | -1,8 |
| <i>dont EPA</i> | 12,2 | 0 | 0,3 | 2,3 | 1,4 |
| Intérieur et Outre-mer | 302,3 | 12 | 1,8 | 0,6 | 0,6 |
| <i>dont ministère</i> | 299,1 | 12 | 1,7 | 0,6 | 0,5 |
| <i>dont EPA</i> | 3,2 | 0 | 0,2 | 5,7 | 12,4 |
| Ministères sociaux | 98,6 | 4 | 0,4 | 0,5 | 0,1 |
| <i>dont ministère</i> | 16,5 | 1 | -1,8 | -9,9 | -3,8 |
| <i>dont EPA</i> | 82,1 | 3 | 2,3 | 2,8 | 1,1 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFF - SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) En raison d'un changement de périmètre des données du Recensement des agents de l'État (RAE) sur les militaires entre 2019 et 2020, les évolutions sur ce champ et les ministères des Armées et de l'Intérieur sont à considérer avec précaution.

Lecture : Au 31 décembre 2020, on compte 91 500 agents au ministère de la Justice, soit 4 % des effectifs de la FPE. Cet effectif est en hausse de 2,0 % par rapport au 31 décembre 2019 (+2,1 % de hausse moyenne par an depuis 2011).

1. Dans la suite de cette publication et dans les fiches complémentaires associées consultables en ligne sont regroupés sous le terme d'EPA l'ensemble des établissements publics nationaux hors établissements publics industriels et commerciaux, à savoir les EPA proprement dits, les EPLE (collèges et lycées), les autorités administratives indépendantes et les établissements publics à caractère scientifique et technique.

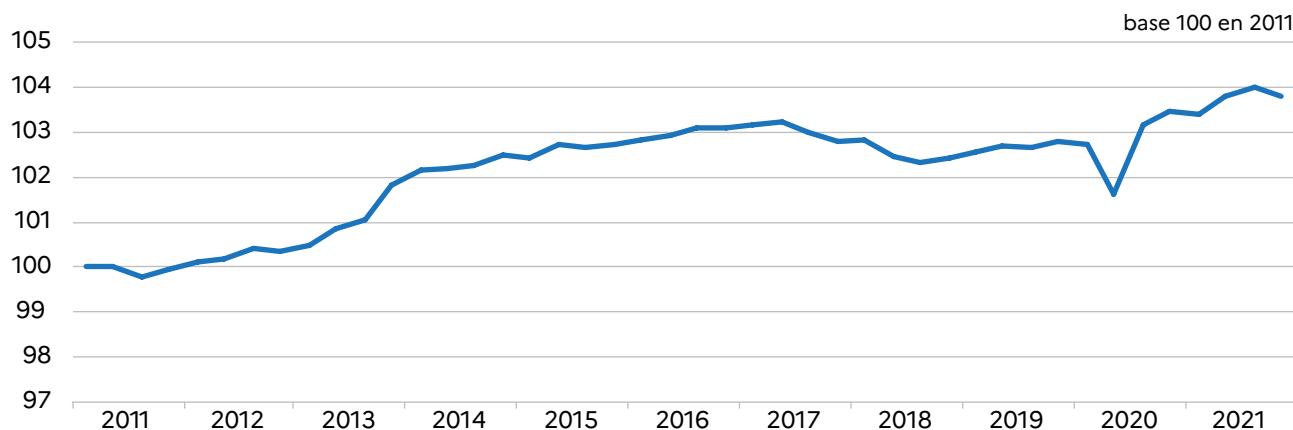
Au ministère de la Culture, un transfert en gestion d'environ 1 000 agents, entre le ministère qui gérait jusqu'à présent ses fonctionnaires en poste au musée d'Orsay et au château de Versailles et ces établissements publics, explique l'écart d'évolution de l'emploi entre le ministère

(-9,8 %) et ses EPA (+3,4 %). Au total, au sein de ce ministère, la baisse de 600 postes s'explique par le contexte sanitaire (avec notamment la fermeture des musées en fin d'année) et un moindre recours aux contractuels.

Encadré 1 : Les premières estimations d'emploi de 2021

D'après l'estimation de l'évolution de l'emploi trimestrielle publiée par l'Insee, l'emploi dans la fonction publique enregistre une hausse de 19 800 emplois en 2021 (soit +0,3 %) **[Figure]**.

Évolution des estimations trimestrielles d'emploi dans la fonction publique



Sources : Estimations d'emploi, Insee ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

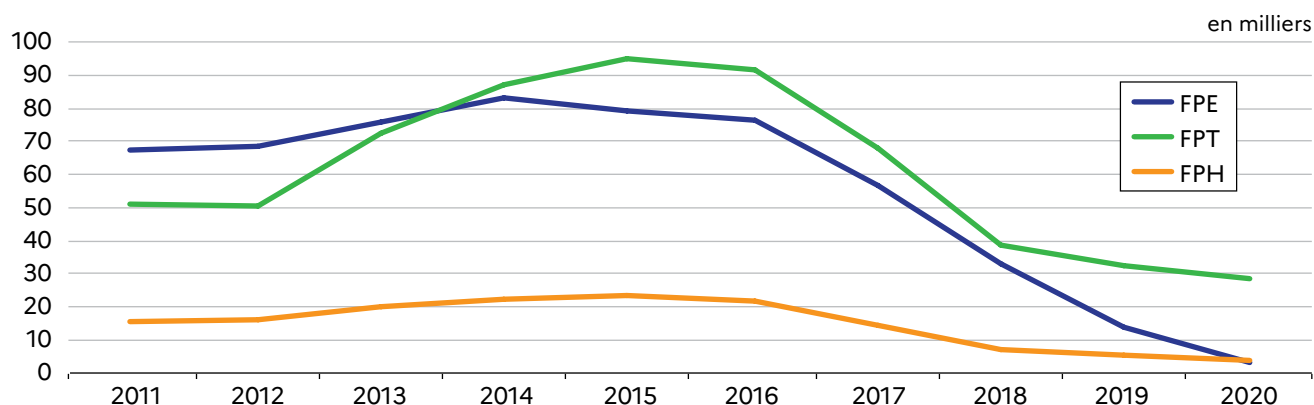
Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus.

Données corrigées des variations saisonnières en fin de trimestre ; niveaux d'emploi.

Encadré 2 : Les bénéficiaires de contrats aidés

En 2020, 35 500 bénéficiaires de contrats aidés travaillent dans le secteur public sous contrat de droit privé, en nette baisse sur un an (-16 200) **[Figure]**. Comme en 2019, le dynamisme de l'emploi public fait plus que compenser la baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés. Ainsi, en les prenant en compte, l'emploi chez les employeurs relevant de la fonction publique augmente de +0,6 %.

Nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la fonction publique au 31 décembre



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, bénéficiaires de contrats aidés, France (hors Mayotte).

Ils sont 3 200 à travailler dans la FPE, contre 14 000 fin 2019. En prenant en compte ces contrats aidés, l'emploi augmente plus modérément (+0,8 %). Dans la FPT, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés continue de diminuer (-4 000). En les prenant en compte, l'emploi territorial repart à la baisse (-0,4 %) après une hausse en 2019. Enfin, ils sont 3 800 à exercer au sein de la FPH ; en les prenant en compte, l'emploi progresse de 1,8 % dans ce versant.

Outre ces évolutions, conformément aux orientations du projet de loi de finances 2020, l'emploi augmente au ministère de la Justice (+1 800 postes, soit +2,0 %). Cette augmentation se répartit entre les programmes budgétaires « administration pénitentiaire » (+900 postes) et « justice judiciaire » (+800 postes). Les effectifs du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer augmentent également (+1 800 postes, soit +0,6 %). Cette hausse s'explique principalement du fait de transferts liés à la création du programme « Administration territoriale de l'État », par la fusion des programmes « Administration territoriale » et « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ; ce dernier dépendait jusqu'alors des services du Premier ministre. Cette fusion vise à renforcer l'efficacité du fonctionnement des services déconcentrés par la mutualisation des moyens.

Enfin, les effectifs des ministères économiques et financiers (-3 000, soit -2,0 %) et de la Transition écologique et solidaire, du Logement et de l'Habitat durable (-1 200, soit -1,7 %) continuent de diminuer. Aux ministères économiques et financiers, la baisse se

concentre dans le programme budgétaire « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » (-2 700 postes) et poursuit une tendance engagée depuis plusieurs années (- 20 000 postes en sept ans).

Un agent sur deux (hors agents affectés au ministère des Armées et dans les services de la Gendarmerie nationale) travaillent dans un établissement d'enseignement, mais seuls sont concernés le ministère de l'Éducation et celui de l'Agriculture et de l'Alimentation (Figure 4). À l'inverse, les agents travaillant en administration centrale représentent seulement 4 % des effectifs ; ils sont néanmoins 60 % dans les services du Premier ministre et 95 % au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Par ailleurs, au sein des ministères de l'Intérieur et de la Justice, neuf agents sur dix travaillent dans les services déconcentrés. Enfin, dans les ministères sociaux et de la Culture, les agents travaillent très majoritairement dans les EPA du fait de l'importance relative des effectifs de Pôle emploi pour les ministères sociaux et des effectifs présents dans les musées, monuments, conservatoires, etc. à la Culture.

Encadré 3 : Effectifs en poste à l'étranger

La limitation du champ des données aux seuls agents en poste en France (hors Mayotte) entraîne l'exclusion d'une partie importante des effectifs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). En France, le MEAE compte 3 700 agents civils au 31 décembre 2020 (y compris EPA sous tutelle). Cependant, on compte également près de 10 400 agents civils du MEAE, à cette même date, en poste à l'étranger, donc non comptabilisés ici. Ces effectifs sont en baisse de 5,6 % en 2020. Ainsi, au total, les effectifs civils du MEAE en France et à l'étranger reculent d'environ 500 agents (-3,6 %).

Les autres ministères sont moins présents à l'étranger. On y compte notamment 400 agents pour les ministères économiques et financiers, et 600 agents pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Figure 4 : Répartition des effectifs de la FPE selon le ministère et le lieu de travail au 31 décembre 2020

en %

| | Lieu de travail | | | | |
|---|--|--------------------------|-----------|--|----------|
| | Administration centrale (yc services à compétences nationales) | Services déconcentrés | EPA | Établissement d'enseignement (EPL, écoles communales, établissement d'enseignement privé...) | Autres |
| Agriculture et Alimentation | 5 | 20 | 19 | 53 | 3 |
| Culture | 15 | 10 | 73 | 0 | 2 |
| Europe et Affaires étrangères | 95 | 0 | 5 | 0 | 0 |
| Ministères économiques et financiers | 21 | 70 | 8 | 0 | 0 |
| Éducation nationale, Jeunesse, Sports, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation | 0 | 4 | 19 | 77 | 0 |
| Intérieur et Outre-mer | 7 | 90 | 2 | 0 | 1 |
| Justice | 10 | 87 | 3 | 0 | 0 |
| Services du Premier ministre | 60 | 35 | 5 | 0 | 0 |
| Ministères sociaux | 5 | 12 | 83 | 0 | 0 |
| Transition écologique et solidaire, Logement et Habitat durable et Cohésion des territoires | 22 | 46 | 32 | 1 | 0 |
| Total | 4 | 22 | 20 | 54 | 0 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, France (hors Mayotte). Hors agents affectés au ministère des Armées et dans les services de la Gendarmerie nationale. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2020, 5 % des agents du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation travaillent en administration centrale (y compris services à compétences nationales).

En 2020, l'emploi dans la fonction publique territoriale est quasi stable

Hors contrats aidés, en 2020, le nombre d'agents territoriaux est quasi stable (-0,2 % soit -4 100 agents) [Figure 5] et ce malgré le recrutement, au sein du même versant, de 4 500 anciens bénéficiaires de contrats aidés sous le statut de contractuel.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les effectifs des organismes communaux baissent à nouveau (-0,6 %) après une hausse en 2019. Par ailleurs, les effectifs reculent de 0,3 % dans les organismes départementaux. Ils continuent de progresser dans les régions (+2,1 %) à un rythme similaire à celui observé depuis 2011.

L'emploi continue d'augmenter dans les organismes intercommunaux (+0,3 %) mais à un rythme nettement inférieur à celui observé depuis 2011. Ils réunissent désormais 18 % des agents du versant contre 14 % en 2011. La hausse de l'emploi dans ces établissements est notamment liée à des transferts d'agents au sein du bloc communal : 5 800 agents y travaillent en 2020 alors qu'ils travaillaient fin 2019 dans des communes. Au total, les effectifs d'agents publics du secteur communal,

qui regroupe communes, établissements communaux, intercommunaux et les autres établissements locaux, reculent de 0,3 %.

Dans la FPH, l'emploi augmente vivement en raison de la crise sanitaire

Hors contrats aidés, en 2020, les effectifs de la FPH ont augmenté de manière plus soutenue (+1,9 %) [Figure 6] que sur les dix dernières années (+0,7 % par an). Cette hausse s'explique par la nécessité de faire face au développement de la crise sanitaire à partir de mars 2020.

Alors que les années précédentes la hausse de l'emploi concernait davantage les établissements médico-sociaux que les hôpitaux publics, ces derniers, en 2020, voient l'emploi y augmenter à un rythme similaire (+1,9 %). La progression de l'emploi dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) est moins soutenue que l'évolution moyenne depuis 2010 (+4,1 %). À l'inverse, dans les hôpitaux, la hausse est particulièrement prononcée par rapport à la tendance sur dix ans (+0,4 %) ; et elle est plus soutenue pour les médecins (+2,6 %) que pour le reste du personnel.

Figure 5 : Évolution des effectifs de la fonction publique territoriale

| | Au 31 décembre 2020 | | Évolution par rapport à 2019 | | Évolution moyenne annuelle entre 2011 et 2020 |
|---|-------------------------|------------------|------------------------------|------------------|---|
| | Effectifs (en milliers) | Structure (en %) | Effectifs (en milliers) | Effectifs (en %) | Effectifs (en %) |
| Organismes communaux | 1 135,9 | 59 | -6,9 | -0,6 | -0,1 |
| Communes | 1 009,8 | 52 | -5,2 | -0,5 | 0,0 |
| Établissements communaux (CCAS, CDE, etc.) | 126,1 | 7 | -1,6 | -1,3 | -0,2 |
| Organismes intercommunaux | 343,5 | 18 | 1,2 | 0,3 | 3,8 |
| EPCI à fiscalité propre | 272,3 | 14 | 1,5 | 0,6 | 4,7 |
| Autres structures intercommunales | 71,2 | 4 | -0,3 | -0,4 | 1,0 |
| Organismes départementaux | 345,7 | 18 | -1,1 | -0,3 | -0,4 |
| Départements | 275,9 | 14 | -0,4 | -0,2 | -0,6 |
| Autres établissements départementaux | 69,7 | 4 | -0,7 | -1,0 | 0,7 |
| Régions | 96,9 | 5 | 2,0 | 2,1 | 2,1 |
| Autres EPA locaux | 9,8 | 1 | 0,7 | 7,4 | 6,0 |
| Total fonction publique territoriale | 1 931,8 | 100 | -4,1 | -0,2 | 0,6 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Le secteur communal comprend les communes, les établissements communaux et intercommunaux et d'autres EPA locaux tels que les OPHLM, les caisses de crédit municipal, les régies, etc.

Lecture : Au 31 décembre 2020, on compte 1 009 800 agents dans les communes soit 52 % des effectifs de la FPT à cette date. Cet effectif est en baisse de 0,5 % par rapport au 31 décembre 2019 (stable depuis 2011).

Figure 6 : Évolution des effectifs de la fonction publique hospitalière

| | Au 31 décembre 2020 | | Évolution par rapport à 2019 | | Évolution moyenne annuelle entre 2011 et 2020 |
|--|-------------------------|------------------|------------------------------|------------------|---|
| | Effectifs (en milliers) | Structure (en %) | Effectifs (en milliers) | Effectifs (en %) | Effectifs (en %) |
| Total hôpitaux | 1 054,5 | 87 | 20,0 | 1,9 | 0,4 |
| Médecins | 123,9 | 10 | 3,2 | 2,6 | 1,7 |
| Personnel non médical | 930,6 | 77 | 16,8 | 1,8 | 0,2 |
| dont personnel soignant | 654,9 | 54 | 11,7 | 1,8 | nd |
| Établissement d'hébergement pour personnes âgées | 109,3 | 9 | 2,0 | 1,9 | 4,1 |
| Autres établissements médico-sociaux | 43,2 | 4 | 0,8 | 2,0 | 3,2 |
| Total fonction publique hospitalière | 1 207,0 | 100 | 22,8 | 1,9 | 0,7 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

nd : donnée non disponible.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Au 31 décembre 2020, on compte 1 054 500 agents dans les hôpitaux, soit 87 % des effectifs de la FPH. Cet effectif augmente de 1,9 % par rapport au 31 décembre 2019 (+0,4 % de hausse moyenne depuis 2011).

La hausse de l'emploi public est portée par une augmentation du nombre de contractuels

Fin 2020, comme depuis 2016, la fonction publique enregistre une augmentation de la part des contractuels, qui atteint 21 % (+1 point par rapport à fin 2019), et une baisse de 1 point de la part des fonctionnaires, qui s'établit à 67 % (Figure 7).

Par rapport à fin 2019, le nombre de contractuels dans l'ensemble de la fonction publique a augmenté de 71 900 agents, soit +6,4 %. Par rapport aux années précédentes, cette hausse n'est plus principalement imputable au passage de contrats aidés en contractuels de droit public : ils ne représentent que 14 100 recrutements entre 2019 et 2020 (contre 24 500 entre 2018 et 2019). Par versant, la hausse est plus marquée dans la FPH (+9,6 %) que dans la FPE (+7,7 %) et dans la FPT (+3,0 %).

Figure 7 : Effectifs de la fonction publique par statut

| | | Au 31 décembre 2020 | | Évolution par rapport à 2019 | Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2020 |
|----------------------------------|---|-------------------------|------------------|------------------------------|---|
| | | Effectifs (en milliers) | Structure (en %) | Effectifs (en %) | Effectifs (en %) |
| FPE | Fonctionnaires | 1 532,4 | 61 | -0,4 | -0,1 |
| | Contractuels | 505,0 | 20 | 7,7 | 3,3 |
| | Militaires ⁽¹⁾ | 311,6 | 12 | 1,0 | -0,2 |
| | Autres catégories et statuts ⁽²⁾ | 172,3 | 7 | -0,7 | -0,5 |
| | Total | 2 521,3 | 100 | 1,3 | 0,4 |
| FPT | Fonctionnaires ⁽³⁾ | 1 455,6 | 75 | -0,9 | 0,3 |
| | Contractuels ⁽³⁾ | 419,9 | 22 | 3,0 | 1,6 |
| | Autres catégories et statuts ⁽²⁾ | 56,3 | 3 | -5,0 | -0,8 |
| | Total | 1 931,8 | 100 | -0,2 | 0,5 |
| FPH | Fonctionnaires | 806,7 | 67 | -0,5 | -0,2 |
| | Contractuels | 271,8 | 23 | 9,6 | 3,4 |
| | Autres catégories et statuts ⁽²⁾ | 128,4 | 11 | 2,2 | 1,5 |
| | Total | 1 207,0 | 100 | 1,9 | 0,7 |
| Ensemble de la fonction publique | Fonctionnaires ⁽³⁾ | 3 794,8 | 67 | -0,6 | 0,0 |
| | Contractuels ⁽³⁾ | 1 196,7 | 21 | 6,4 | 2,7 |
| | Militaires ⁽¹⁾ | 311,6 | 6 | 1,0 | -0,2 |
| | Autres catégories et statuts ⁽²⁾ | 357,0 | 6 | -0,4 | 0,1 |
| | Total | 5 660,2 | 100 | 0,9 | 0,5 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) La dégradation de la qualité des données sur les militaires rend les estimations fragiles.

(2) La catégorie «autres catégories et statuts» recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(3) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires sont regroupés avec les fonctionnaires et les militaires volontaires avec les contractuels.

Encadré 4 : Les apprentis dans la fonction publique

Fin 2020, 19 200 apprentis se forment dans la fonction publique, soit une baisse de 3 % par rapport à fin 2019 en lien avec la crise sanitaire (**Figure**). Cette baisse provient essentiellement de la FPE (-400 apprentis soit 6 %). Le repli dans la FPE est lié à une importante diminution au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation hors EPA (-700 apprentis). Dans la FPT, les effectifs diminuent légèrement (- 1 %), notamment dans les communes (- 3 %).

Effectifs des apprentis par type d'employeur

| | | 2020 | | Évolution par rapport à 2019 (en %) |
|--------------------|--|---------------|-------------|-------------------------------------|
| | | Effectifs | Part (en %) | |
| FPE | Ministères | 4 200 | 68 | -10,6 |
| | <i>dont Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation</i> | 100 | 2 | -87,5 |
| | <i>dont Armées</i> | 1 800 | 29 | 20,0 |
| | <i>dont Intérieur</i> | 1 000 | 16 | -9,1 |
| | EPA | 2 000 | 32 | 5,3 |
| | Total | 6 200 | 100 | -6,1 |
| FPT | Collectivités territoriales | 9 100 | 75 | -2,2 |
| | <i>dont communes</i> | 6 800 | 56 | -2,9 |
| | Établissements publics locaux | 2 900 | 24 | 0,0 |
| | Total | 12 100 | 100 | -0,8 |
| FPH | Total | 1 000 | - | -9,1 |
| Ensemble FP | | 19 200 | - | -3,5 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.
 Champ : Emplois principaux, apprentis, situés en France (hors Mayotte).

Encadré 5 : En 2020, la part des contrats à durée déterminée baisse légèrement

Dans la fonction publique, 55 % des contractuels sont en contrat à durée déterminée (**Figure**). En 2020, la part des contractuels en contrat à durée déterminée (CDD) diminue légèrement (55 % contre 57 % en 2019). Cette baisse est davantage marquée dans la FPE (41 % contre 46 % en 2019). Une très large majorité des contractuels en CDD de la FP ont un contrat de courte durée : 75 % ont un contrat d'une durée inférieure à un an, une part stable par rapport à 2019 mais en hausse de 3 points par rapport à 2018 et de 6 points par rapport à 2017. Seuls 6 % ont un contrat de plus de trois ans.

Répartition des contractuels par type de contrat et durée en 2020

en %

| | Répartition CDI / CDD | | Répartition des CDD par durée | | |
|---|-----------------------|-----------|-------------------------------|---------------|-------------|
| | CDI | CDD | CDD < 1 an | CDD 1 à 3 ans | CDD > 3 ans |
| Fonction publique de l'État | 59 | 41 | 68 | 21 | 11 |
| Fonction publique territoriale | 29 | 71 | 75 | 21 | 5 |
| Fonction publique hospitalière | 47 | 53 | 87 | 11 | 2 |
| Ensemble de la fonction publique | 45 | 55 | 75 | 19 | 6 |

Source : Insee, Enquêtes Emploi. Traitement DGAFP - SDessi.
 Champ : France (hors Mayotte), agents de la fonction publique. Hors bénéficiaires de contrats aidés.
 Lecture : Parmi les contractuels de la fonction publique, 55 % sont en CDD en 2020.

La FPE emploie davantage de CDI (59 %) et la durée des CDD y est supérieure à celle pratiquée dans les autres versants : 68 % des contractuels ont un contrat d'une durée inférieure à un an et 11 % un contrat de plus de trois ans.

Dans la FPH, le nombre de contractuels augmente de 23 800 par rapport à 2019 (dont 1 500 liés au passage de contrats aidés en contractuels dans le même versant). L'augmentation de leur nombre est de 35 900 dans la FPE (dont 8 100 anciens contrats aidés) et de 12 200 dans la FPT (dont 4 500 anciens contrats aidés).

Le nombre de fonctionnaires se replie de 23 400 dans l'ensemble de la fonction publique, soit une baisse de 0,6 % par rapport à fin 2019. Par versant, c'est dans la FPT que la baisse est la plus importante : -13 400 fonctionnaires (-0,9 %), puis dans la FPH : -3 700 (-0,5 %) et finalement dans la FPE : -6 300 (-0,4 %).

Les « autres catégories et statuts » (les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, les ouvriers d'État, les assistants maternels et familiaux, les collaborateurs de cabinet, les médecins et les apprentis) diminuent globalement de 0,4 % dans l'ensemble de la fonction publique. Dans la FPT (-5,0 %), c'est principalement dû à la baisse des assistants maternels et familiaux. À l'inverse, dans la FPH, les effectifs des « autres catégories et statuts » augmentent (+2,2 %), essentiellement sur les personnels médicaux : médecin (+2,4 %) et internes (+2,5 %).

La proportion d'agents de catégorie A est restée stable en 2020 à 37 %

En 2020, la fonction publique est composée de 37 % d'agents de catégorie A², de 17 % d'agents de catégorie B et de 45 % d'agents de catégorie C (Figure 8). La part des agents de catégorie A est stable par rapport à 2019 mais elle a augmenté de 3 points depuis 2011. Elle est beaucoup plus forte dans la FPE que dans les deux autres versants : fin 2020, 55 % des agents appartiennent à cette catégorie dans la FPE contre 13 % dans la FPT et

40 % dans la FPH (y compris médecins et internes). Le poids des enseignants explique la prépondérance de la catégorie A dans la FPE. Hors enseignants, moins d'un agent civil de l'État sur trois et un sur huit parmi les militaires relèvent de cette catégorie.

La répartition des agents par catégorie hiérarchique au sein de la FPE est stable sur les dernières années. La part des agents de catégorie A a augmenté de 1 point depuis 2011 alors que celle des agents en catégorie B a diminué de 2 points.

Dans la FPT, la part des agents de catégorie A se stabilise à 13 % en 2020, après une augmentation de 3 points entre fin 2018 et fin 2019. La part des agents de catégorie C, qui représente les trois quarts des agents, continue de diminuer lentement, en baisse de 2 points depuis 2011, passant ainsi de 77 % à 75 %.

Dans la FPH, depuis 2011, la part des agents relevant de la catégorie A a progressé de 11 points aux dépens de celle des agents de catégorie B (-9 points). Ce changement est en grande partie la conséquence directe des requalifications progressives de certains corps de catégorie B en catégorie A, notamment des infirmières à compter de 2010, des rééducateurs et manipulateurs d'électroradiologie en 2018, ainsi que des assistants socio-éducatifs en 2019.

Dans l'ensemble de la fonction publique, fin 2020, près de 107 800 agents occupent un poste de catégorie A+ soit 1,9 % des agents. Au sein de la catégorie A, la catégorie A+ correspond notamment à des emplois d'encadrement supérieur et de direction³. Ils sont plus nombreux dans la FPE, 85 % d'entre eux y travaillent et leur part atteint 3,6 %, contre seulement 0,6 % dans la FPT et 0,3 % dans la FPH (le corps médical n'étant pas compté en catégorie A+ quelles que soient les fonctions exercées).

Figure 8 : Répartition par catégorie hiérarchique

| | Catégorie A | | Catégorie B | | Catégorie C | |
|---|-------------|-----------|-------------|-----------|-------------|-----------|
| | 2011 | 2020 | 2011 | 2020 | 2011 | 2020 |
| Fonction publique de l'État | 54 | 55 | 25 | 24 | 20 | 21 |
| Agents civils | 61 | 61 | 21 | 19 | 18 | 19 |
| <i>hors enseignants⁽¹⁾</i> | 26 | 30 | 35 | 35 | 37 | 35 |
| Militaires | 13 | 13 | 53 | 54 | 34 | 33 |
| Fonction publique territoriale | 9 | 13 | 14 | 12 | 77 | 75 |
| Fonction publique hospitalière⁽²⁾ | 29 | 40 | 21 | 12 | 50 | 48 |
| Total | 34 | 37 | 21 | 17 | 46 | 45 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés et hors catégorie indéterminée (chaque année, pour 1 % à 2 % des agents, la catégorie n'est pas renseignée dans Siasp).

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs.

(2) L'évolution de la part de catégorie A au sein de la FPH est liée notamment à la requalification progressive de certains corps de catégorie B en catégorie A. Lecture : En 2021, 55 % des agents de la FPE sont de catégorie A, contre 54 % en 2011.

2. Les catégories hiérarchiques de la fonction publique correspondent pour la catégorie A à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; et pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution.

3. La liste des corps et cadres d'emploi A+ est publiée dans les définitions, sur le site Fonction publique, dans la rubrique « Études et Statistiques ».

Depuis 2011, le nombre d'agents civils augmente moins vite en Île-de-France que sur le reste du territoire

En 2020, la France (hors Mayotte) compte 74 agents civils⁴ en équivalent temps plein (ETP) pour 1 000 habitants (Figure 9). Il est sensiblement plus élevé dans les DOM (90 ETP pour 1 000 habitants) et en Corse (82 ETP pour 1 000 habitants), régions qui du fait de leur insularité doivent réunir sur un territoire restreint l'ensemble des services publics. En France métropolitaine, le taux d'administration est plus élevé en Île-de-France (82 ETP pour 1 000 habitants) que dans le reste du pays (71 ETP pour 1 000 habitants). Cette plus forte concentration francilienne de l'emploi public s'explique par la spécificité de la région parisienne qui réunit les services centraux des ministères, de nombreuses administrations ou encore de grands centres hospitaliers de rayonnement national. Le taux d'administration atteint 146 ETP pour 1 000 habitants dans la capitale, en hausse de 3 points en 2020. Cette hausse concerne les trois versants mais est plus marquée dans la fonction publique hospitalière du fait de la forte concentration d'hôpitaux à Paris. Depuis dix ans, le taux d'administration civile en France métropolitaine a augmenté d'un point.

En France métropolitaine, entre 2011 et 2020, le nombre d'agents civils augmente dans toutes les régions (Figure 10). Entre 2019 et 2020, il baisse légèrement dans le Grand Est (-0,2 %) et augmente dans les autres régions.

La Corse est la région métropolitaine dans laquelle le nombre d'agents civils a le plus augmenté depuis 2011 (+1,5 % par an, et même +2,3 % dans la FPT uniquement), suivie par l'Occitanie (+1,1 %). La hausse a, en revanche, été moins dynamique dans le Grand Est (+0,2 % d'agents civils par an), ainsi qu'en Normandie et en Bourgogne Franche Comté (+0,3 % d'agents civils par an). Le nombre d'agents civils augmente aussi moins vite en Île-de-France (+0,4 % par an) que sur l'ensemble du territoire métropolitain (+0,6 % par an).

En outre-mer, entre 2011 et 2020, le nombre d'agents civils a vivement augmenté en Guyane (+3,3 % par an) et à La Réunion (+1,5 %). En revanche, l'emploi public a légèrement moins augmenté qu'au niveau national en Guadeloupe (+0,5 %) et en Martinique (+0,2 %), l'une des seules régions françaises où la population diminue régulièrement.

Figure 9 : Taux d'administration au 31 décembre 2020

| | ETP pour 1 000 habitants | | | |
|---|--|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| | Fonction publique de l'État, agents civils | Fonction publique territoriale | Fonction publique hospitalière | Ensemble de la fonction publique |
| Province | 28 | 26 | 17 | 71 |
| Île-de-France | 41 | 27 | 14 | 82 |
| <i>dont Paris</i> | 85 | 34 | 27 | 146 |
| <i>dont autres départements d'Île-de-France</i> | 32 | 26 | 11 | 69 |
| France métropolitaine | 31 | 26 | 17 | 73 |
| DOM | 37 | 37 | 16 | 90 |
| Guadeloupe | 39 | 38 | 18 | 95 |
| Martinique | 37 | 43 | 24 | 104 |
| Guyane | 45 | 29 | 15 | 88 |
| La Réunion | 35 | 36 | 12 | 83 |
| France (hors Mayotte) | 31 | 26 | 17 | 74 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

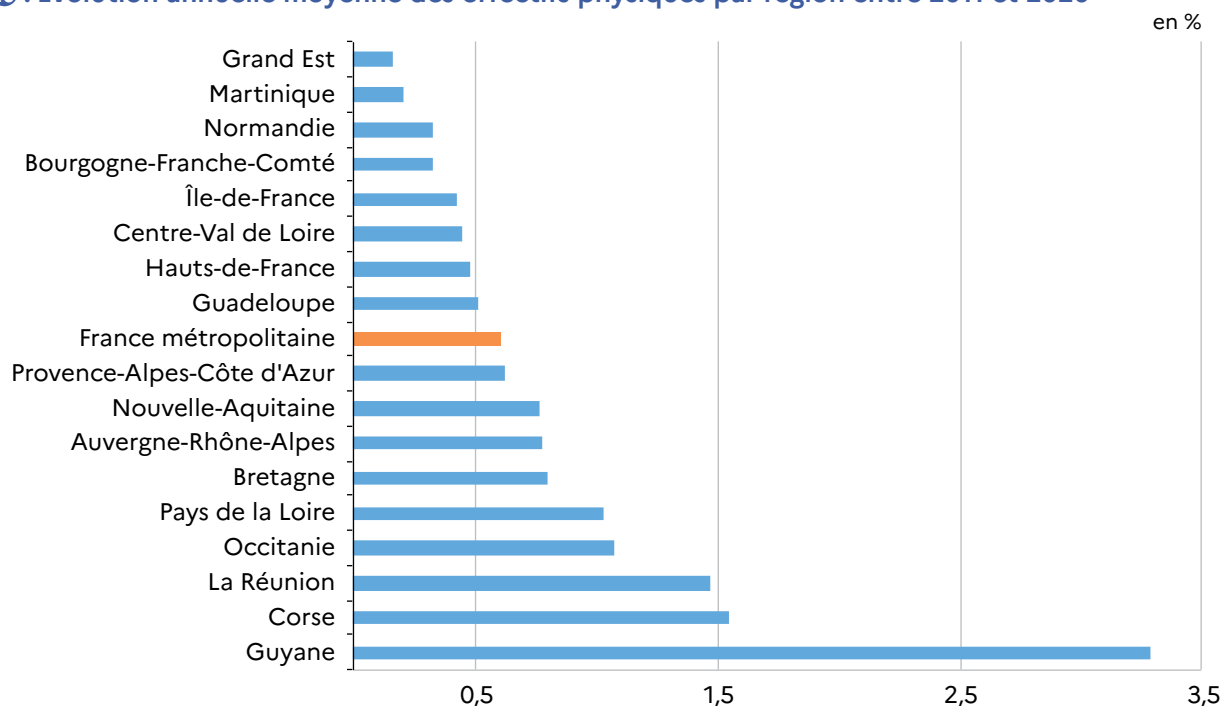
Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Taux d'administration : nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalent temps plein) pour 1 000 habitants.

Lecture : En 2020, il y a 39 ETP au sein de la FPE pour 1 000 habitants en Guadeloupe.

4. À des fins de comparaisons entre territoires, l'indicateur est construit sans les militaires, car leur localisation géographique n'est pas renseignée dans Siasp. Sur le champ France (hors Mayotte) la prise en compte des militaires fait passer de 74 à 78 le nombre d'agents en ETP pour 1 000 habitants.

Figure 10 : Évolution annuelle moyenne des effectifs physiques par région entre 2011 et 2020



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Entre 2011 et 2020, les effectifs physiques en Guyane ont augmenté de 3,3 % en moyenne par an.

Encadré 6 : L'emploi public à Mayotte et dans les collectivités d'outre-mer

À Mayotte, la fonction publique emploie 21 000 agents au 2^e trimestre 2021, dont 12 600 travaillent dans la fonction publique de l'État et 8 400 exercent dans la fonction publique territoriale ou hospitalière. Le taux d'administration y est légèrement inférieur en moyenne aux autres territoires : 73 emplois publics pour 1 000 habitants¹. Entre 2009 et 2021, les créations d'emploi y ont été particulièrement importantes dans la fonction publique de l'État. Ainsi, sur les 8 000 emplois publics créés à Mayotte sur la période, 7 800 le sont dans la fonction publique de l'État. En revanche, le nombre d'emplois en 2021 dans les collectivités territoriales et à l'hôpital est proche de celui de 2009. La création d'emplois avait été dynamique de 2014 à 2017 avec le développement des contrats aidés, en particulier dans les communes qui en sont les principaux employeurs. Mais, depuis le 1^{er} trimestre 2017, les contrats aidés ont été divisés par trois.

En 2020, en Polynésie française, le personnel civil de l'État représente, y compris le personnel enseignant du primaire et du secondaire, 8 300 agents. Cet effectif est stable par rapport à 2019, et en baisse de 1,0 % en moyenne annuelle depuis 2010.

En 2019, en Nouvelle-Calédonie, le secteur public (hors militaires) emploie 22 400 personnes, soit un emploi sur quatre. Ces emplois sont occupés par 9 100 contractuels (+0,9 % par an depuis 2009), 9 900 fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie (+1,8 % par an depuis 2009) et 3 400 fonctionnaires de l'État (-0,8 % par an depuis 2009). En 2019, l'emploi dans le secteur public augmente de 0,9 %, un rythme proche de celui observé sur dix ans (+1,0 %) et supérieur à celui de l'emploi privé (+0,4 %).

1. Ici le taux d'administration correspond au nombre d'agents publics, y compris bénéficiaires de contrats aidés et militaires, au 2^e trimestre 2021 pour 1 000 habitants. Ce taux n'est pas corrigé de la quotité de travail et est donc surévalué par rapport à la figure 3.

La féminisation de l'emploi public se poursuit

Fin 2020, 63 % des agents qui travaillent dans la fonction publique sont des femmes, contre 46 % des salariés du secteur privé⁵. Entre 2011 et 2020, la part des femmes dans la fonction publique a progressé de 2 points. La FPH est le versant où les femmes sont les plus nombreuses (78 %). Dans la FPT, la part des femmes s'élève à 61 % (+1 point en dix ans). Les femmes représentent près de

neuf agents sur dix dans les établissements communaux mais seulement trois sur dix dans les établissements départementaux, du fait de la faible proportion de femmes dans les services départementaux d'incendie et de secours. La FPE est le versant où la part des femmes est moindre (57 %), malgré une augmentation de 4 points entre 2011 et 2020. Cette moindre part s'explique en partie par la présence des militaires. Hors militaires, la part des femmes dans la FPE est de 63 %.

5. La part des femmes dans la fonction publique provient ici de la source Siasp, utilisée dans cette publication pour l'ensemble des données sur la fonction publique, tandis que la part des femmes du privé est issue de l'enquête Emploi. Dans cette source, l'estimation de la part des femmes dans la fonction publique est de 65 % (cf. Insee Résultats, « Activité, emploi et chômage en 2020 » : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5359503?sommaire=5359511>).

Entre 2011 et 2020, dans la fonction publique, la part des femmes parmi les agents de catégorie A augmente de 4 points et baisse d'autant parmi ceux de catégorie B. Cet effet est particulièrement marqué dans la FPT : la part des femmes augmente de 9 points au sein de la catégorie A et baisse de 7 points en catégorie B. Ces évolutions s'expliquent notamment par le passage en catégorie A, en 2019, des éducateurs de jeunes enfants et assistants socio-éducatifs, cadres d'emplois très féminisés. Les femmes sont relativement moins présentes parmi les agents de catégorie B (52 %) en raison notamment du poids des militaires dans cette catégorie. En effet, elles représentent 59 % des effectifs civils de catégorie B.

Les femmes restent relativement peu nombreuses à occuper des postes de catégorie A+. Elles représentent 43 % des agents de cette catégorie, mais 67 % de l'ensemble des agents de catégorie A (Figure 11). Entre 2011 et 2020, leur part dans la catégorie A+ a augmenté de 5 points. Dans la FPE, les femmes occupent 41 % des postes de catégories A+ ; elles sont en revanche majoritaires sur ces postes dans la FPT (53 %) et la FPH (55 %).

L'âge moyen des agents de la fonction publique continue d'augmenter, notamment dans la FPE

En 2020, l'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans contre 42 ans dans le secteur privé⁶. La fonction publique compte 2,4 agents de 50 ans et plus pour 1 de moins de 30 ans alors que ce ratio est de 1,5 dans le secteur privé.

En 2020, l'âge moyen des agents de la fonction publique a augmenté au même rythme que les années précédentes : au total entre 2011 et 2020, il a augmenté d'1 an⁷. Entre 2011 et 2020, la part des moins de 30 ans est stable tandis que celle des plus de 50 ans a augmenté de 6 points.

La FPT est le versant le plus âgé de la fonction publique (46 ans). Jusqu'à 50 ans les effectifs de la FPT sont fortement croissants avec l'âge (Figure 12), ce qui illustre sur longue période une réduction des embauches de débutants et/ou des embauches en cours de carrière plus fréquentes. L'âge moyen a augmenté dans la FPT de 2 ans entre 2011 et 2020. Ce sont dans les filières les plus jeunes, « animation » et « incendie-secours », que cette augmentation a été la plus marquée.

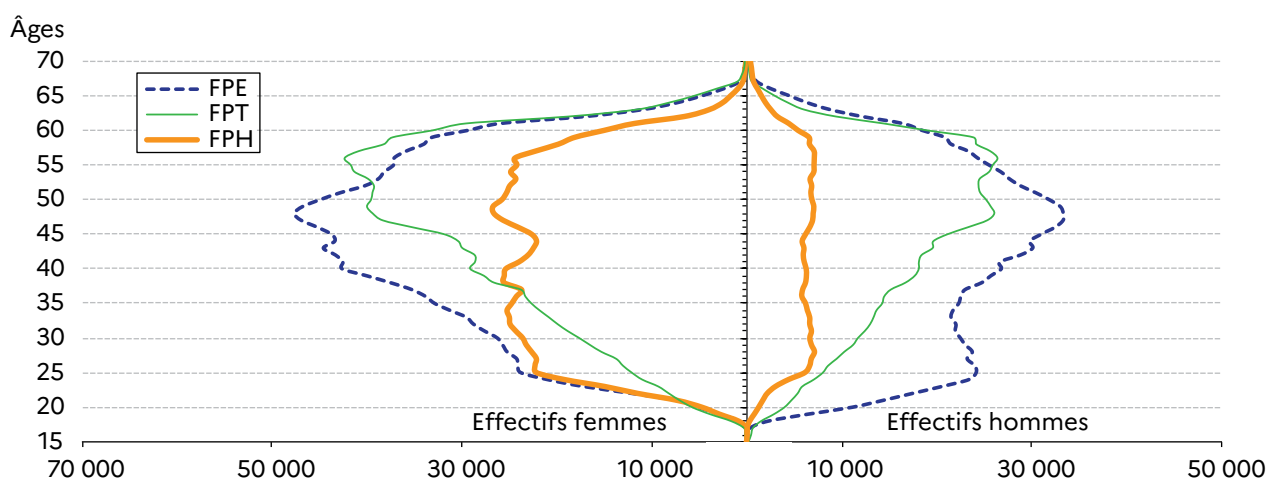
Figure 11 : Répartition des effectifs de la fonction publique par catégorie hiérarchique, par sexe et tranche d'âge

| | Situation au 31 décembre 2020 | | | Évolution entre les 31 décembre 2011 et 2020 | | |
|-----------------|-------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|--|--|---|
| | Part des femmes (en %) | Part des moins de 30 ans (en %) | Part des 50 ans et plus (en %) | Part des femmes (en point de %) | Part des moins de 30 ans (en point de %) | Part des 50 ans et plus (en point de %) |
| Catégorie A | 67 | 14 | 32 | 4 | 0 | 3 |
| dont A+ | 43 | 2 | 54 | 5 | 0 | 8 |
| Catégorie B | 52 | 16 | 33 | -4 | -1 | 6 |
| Catégorie C | 64 | 15 | 39 | 2 | -1 | 8 |
| Ensemble | 63 | 15 | 35 | 2 | -1 | 6 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés et catégories indéterminées.

Figure 12 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2020



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

6. L'âge moyen dans la fonction publique est issu de Siasp tandis que celui dans le privé provient de l'enquête Emploi. Dans cette source, l'âge moyen dans la fonction publique est de 45 ans.

7. Le vieillissement des effectifs de la FP est étudié en détail dans la vue « Les départs à la retraite dans la fonction publique » du rapport annuel sur l'état de la fonction publique de la DGAFP.

Dans la FPE, l'âge moyen est de 43 ans. Hors militaires, il est de 44 ans. Les militaires sont en moyenne âgés de 34 ans. L'âge moyen dans la FPH est de 42 ans. Dans ces deux versants, l'âge moyen a augmenté d'un an entre 2011 et 2020. Mais les pyramides des âges sont différentes : dans la FPE, il y a un pic très net d'effectifs autour de 50 ans, alors que les effectifs par âge dans la FPH sont similaires entre 25 et 55 ans. Dans ces deux versants, le niveau de diplôme des agents et les

qualifications attendues, en moyenne plus élevés que pour les salariés du privé, expliquent la faiblesse des effectifs de moins de 20 ans (notamment chez les femmes).

Dans les trois versants, les agents de catégories A+ sont les plus âgés ; ils ont en moyenne 50 ans contre 43 ans pour les agents de catégories A et B et 44 ans pour les agents de catégorie C.

Encadré 7 : Niveau de diplôme des agents publics

En 2020, 54 % des agents publics détiennent un diplôme du supérieur contre 41 % dans le secteur privé (**Figure**). Par rapport au secteur privé, c'est dans la FPE (75 %) et dans la FPH (52 %) que la part des diplômés du supérieur est la plus importante, tandis qu'elle est la plus faible dans la FPT (31 %).

Répartition par niveau de diplôme des agents des trois versants de la fonction publique

en %

| | 2014 | | | 2020 | | |
|--------------------|-----------------------------------|--------------|----------------------|-----------------------------------|--------------|----------------------|
| | Diplôme inférieur au baccalauréat | Baccalauréat | Diplôme du supérieur | Diplôme inférieur au baccalauréat | Baccalauréat | Diplôme du supérieur |
| FPE | 13 | 17 | 70 | 10 | 15 | 75 |
| FPT | 54 | 19 | 27 | 46 | 22 | 31 |
| FPH | 36 | 15 | 48 | 32 | 16 | 52 |
| Ensemble FP | 32 | 17 | 50 | 28 | 18 | 54 |
| Privé | 46 | 20 | 34 | 38 | 21 | 41 |

Source : Enquête Emploi, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : France (hors Mayotte). Salariés des secteurs publics et privés, hors stagiaires et bénéficiaires d'emploi aidé.

Lecture : En 2020, 75 % des agents de la FPE sont diplômés du supérieur.

Dans la fonction publique, comme dans le secteur privé, les jeunes sont plus diplômés que leurs aînés : 58 % des moins de 35 ans ont un diplôme du supérieur contre 46 % des agents de 50 ans et plus. Toutefois, ce n'est pas le cas dans la FPE, où les plus jeunes détiennent moins souvent un diplôme du supérieur (70 % contre 75 % tous âges confondus), du fait d'une proportion plus importante de militaires dans cette tranche d'âge.

Dans la FPE et la FPT, les femmes sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes ; cet écart est, comme dans le secteur privé, davantage prononcé chez les moins de 35 ans. À l'inverse, dans la FPH, les hommes sont plus souvent diplômés du supérieur (60 %) que les femmes (49 %). Cet écart est lié à un effet de composition : dans la FPH, un homme sur trois est cadre (ou profession intellectuelle supérieure, notamment médecin) contre une femme sur dix. Mais à catégorie sociale égale, les femmes sont plus diplômées que les hommes.

Entre 2014 et 2020, la part des diplômés du supérieur a augmenté plus rapidement chez les salariés du privé (+7 points) que parmi les agents publics (+4 points).

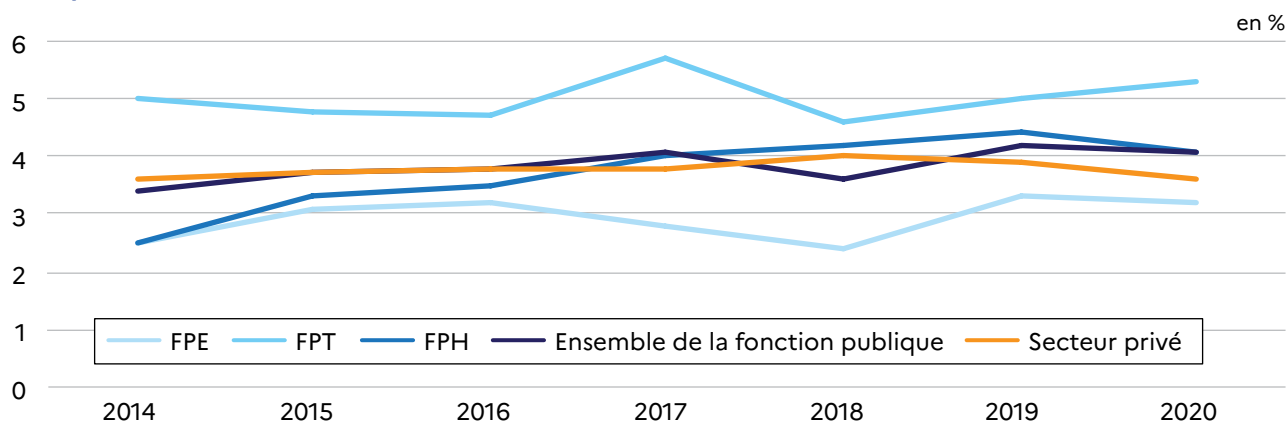
Encadré 8 : Travailleurs handicapés

En 2020, 4 % des agents de la fonction publique sont reconnus comme étant travailleurs handicapés ou perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH) [Figure]. Cette part est similaire à celle du privé.

Par versant, elle est plus faible dans la FPE (3 %) et plus élevée dans la FPT (5 %).

Entre 2014 et 2020, cette part a progressé d'un point dans la fonction publique alors qu'elle est restée stable dans le privé.

Part des agents ou salariés reconnus comme travailleurs handicapés ou percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH)



Source : Insee, enquête Emploi. Traitement DGAFF - Sdssi.

Champ : France entière (hors Mayotte), salariés des secteurs publics et privés.

Note : Les variables concernant la reconnaissance d'un handicap et la perception de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) n'étant collectées que sur des sous-échantillons, les données présentées doivent être utilisées avec prudence.

Lecture : 4 % des agents de la fonction publique sont reconnus comme étant travailleurs handicapés ou bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en 2020.

La rotation du personnel de droit public se maintient malgré un ralentissement de la transformation de contrats aidés en contractuels

Hors bénéficiaires de contrats aidés et militaires, entre fin 2019 et fin 2020, on compte 49 100 agents publics entrants⁸ de plus que de sortants. En 2020, 468 300 agents sont entrés dans la fonction publique, soit un taux d'entrée de 8,8 %, stable par rapport à 2019 (Figure 13). Le taux de sortie (7,9 %) est également stable. Ainsi, le taux de rotation du personnel civil, qui mesure l'importance des entrées et des sorties par rapport à l'ensemble de l'emploi, est stable (8,3 %).

En 2017 et en 2018, le taux de rotation des agents civils sous statut public avait fortement augmenté sous l'effet de la transformation d'une partie des contrats aidés en contractuels. En volume, ce flux d'entrées se réduit, mais la rotation du personnel civil en 2020 reste à un niveau plus élevé qu'en 2016.

Les mouvements d'entrées-sorties concernent surtout les contractuels du fait de périodes d'emploi plus courtes. Ainsi, ils représentent les trois quarts de l'ensemble des entrants de la fonction publique et la moitié des sortants, alors qu'ils ne représentent qu'un agent civil sur cinq. À l'inverse, le poids des fonctionnaires dans les entrées-sorties est moindre que celui qu'il représente dans les effectifs de la fonction publique. Ainsi, le taux de rotation des

fonctionnaires (3,4 %) est beaucoup plus faible que celui des contractuels (23,8 %). Le taux d'entrée des fonctionnaires est en particulier bien plus faible que celui des contractuels (2,0 % contre 30,2 %).

La rotation du personnel diminue dans la FPE, est stable dans la FPT et augmente dans la FPH dans le contexte de crise sanitaire

En 2020, dans la FPE, le nombre d'entrants et de sortants hors mouvements inter-versants de la fonction publique diminue légèrement. Le nombre d'entrants s'établit à 181 600 (Figure 14), en baisse de 0,7 % par rapport à 2019. Le taux d'entrée s'établit à 8,3 %. Le nombre de contractuels entrants diminue (-3,4 %) après une augmentation soutenue en 2019 (+8,4 %). Cette baisse est imputable à la diminution des recrutements d'anciens bénéficiaires de contrats aidés en tant que contractuels (8 100 contre 17 300 en 2019), ici comptés comme des entrées dans la fonction publique. Les autres recrutements de contractuels continuent de progresser (+4,4 %). En outre, le nombre de fonctionnaires entrants augmente (+5,4 %) après une forte baisse en 2019 (-11,2 %). Le nombre de sortants de la FPE s'établit à 153 200, en baisse de 6,2 % par rapport à 2019. Cette diminution est portée par les contractuels, qui représentent la moitié des sortants de la FPE et pour lesquels le nombre de sorties baisse. Le taux de sortie est ainsi de 7,0 % (-0,5 point sur un an). Le taux de rotation s'établit à 7,6 % (-0,4 point).

8. On définit ici les entrants comme les agents présents dans les décomptes de l'emploi public au 31 décembre 2020 et pas au 31 décembre 2019. Symétriquement, un sortant est une personne comptabilisée parmi les agents publics au 31 décembre 2019, mais pas au 31 décembre 2020.

Dans la FPT, le nombre d'entrants diminue (-5,6 %) alors que le nombre de sortants augmente (+5,6 %). La baisse du nombre de passages de contrats aidés à contractuels (4 500, après 5 800 en 2019), comptés comme des entrées dans la fonction publique, n'explique qu'une partie de la baisse totale des entrées (-9 700). Ainsi, en 2020, la FPT comptabilise 164 800 entrants. Le taux d'entrée est de 8,5 % et baisse de 0,5 point par rapport à 2019. Le nombre d'entrants diminue pour tous les statuts. Le nombre de fonctionnaires entrant baisse particulièrement (10,5 % après -4,0 % entre 2018 et 2019). L'augmentation du nombre de sortants concerne tous les statuts. Ainsi, le taux de rotation des agents territoriaux est stable par rapport à 2019 (8,6 %).

Dans la FPH, dans un contexte marqué par la crise sanitaire, le nombre d'entrants augmente de 12,5 % (121 900 entrées contre 108 300 en 2019) et le nombre de sortants diminue (98 100, soit -2,7 %). Les taux d'entrée et de sortie s'élèvent à 10,2 % (+1,0 point) et à 8,2 % (-0,3 points). La hausse du nombre d'entrants concerne tous les statuts mais est plus marquée pour les contractuels. Elle concerne notamment les entrées dans la filière soignante (+9 500, soit +14,4 %). Les entrées de personnels médicaux sont en revanche restées stables. Le nombre de sortants baisse au même rythme pour les fonctionnaires et les contractuels. Dans la FPH, le taux de rotation est de 9,2 % (+0,4 point).

Figure 13 : Nombre d'entrants et de sortants et taux d'entrée et de sortie, par versant, sexe et statut en 2020

| | | Entrées | | | | Sorties | | | | Taux de rotation ⁽⁵⁾ | |
|----------------------------------|-----------------|---|--|--|---|--|--|---|--|---------------------------------|--|
| | | Nombre d'entrants ⁽¹⁾ (en milliers) | Évolution par rapport à 2019 (en %) | Taux d'entrée ⁽³⁾ (en %) | Variation du taux d'entrée (en point de %) | Nombre de sortants ⁽²⁾ (en milliers) | Évolution par rapport à 2019 (en %) | Taux de sortie ⁽⁴⁾ (en %) | Variation du taux de sortie (en point de %) | Taux | Variation du taux de rotation (en point de %) |
| Ensemble de la fonction publique | Femmes | 321,2 | 1,1 | 9,2 | 0,0 | 275,3 | -0,7 | 7,9 | -0,2 | 8,5 | -0,1 |
| | Hommes | 147,1 | -0,7 | 8,0 | -0,1 | 143,9 | -1,5 | 7,8 | -0,1 | 7,9 | -0,1 |
| | Ensemble | 468,3 | 0,5 | 8,8 | 0,0 | 419,2 | -0,9 | 7,9 | -0,1 | 8,3 | -0,1 |
| Fonction publique de l'État | Femmes | 119,0 | -2,4 | 8,7 | -0,4 | 93,0 | -5,2 | 6,8 | -0,5 | 7,7 | -0,5 |
| | Hommes | 62,6 | 2,6 | 7,6 | 0,2 | 60,1 | -7,6 | 7,3 | -0,6 | 7,4 | -0,2 |
| | Ensemble | 181,6 | -0,7 | 8,3 | -0,2 | 153,2 | -6,2 | 7,0 | -0,5 | 7,6 | -0,3 |
| Fonction publique territoriale | Femmes | 107,6 | -3,7 | 9,1 | -0,4 | 106,6 | 5,1 | 9,0 | 0,4 | 9,0 | 0,0 |
| | Hommes | 57,2 | -8,9 | 7,6 | -0,8 | 61,4 | 6,4 | 8,2 | 0,5 | 7,9 | -0,1 |
| | Ensemble | 164,8 | -5,6 | 8,5 | -0,5 | 168,0 | 5,6 | 8,7 | 0,4 | 8,6 | -0,1 |
| Fonction publique hospitalière | Femmes | 94,5 | 12,6 | 10,1 | 1,0 | 75,7 | -2,3 | 8,1 | -0,3 | 9,1 | 0,4 |
| | Hommes | 27,3 | 12,2 | 10,4 | 1,0 | 22,4 | -4,0 | 8,5 | -0,4 | 9,5 | 0,3 |
| | Ensemble | 121,9 | 12,5 | 10,2 | 1,0 | 98,1 | -2,7 | 8,2 | -0,3 | 9,2 | 0,4 |
| Fonctionnaires | Femmes | 50,5 | 3,0 | 2,1 | 0,1 | 117,6 | 2,4 | 4,8 | 0,1 | 3,4 | 0,1 |
| | Hommes | 26,7 | -3,0 | 2,0 | 0,0 | 61,7 | 0,8 | 4,6 | 0,1 | 3,3 | 0,0 |
| | Ensemble | 77,2 | 0,8 | 2,0 | 0,0 | 179,3 | 1,9 | 4,7 | 0,1 | 3,4 | 0,1 |
| Contractuels | Femmes | 246,4 | 0,7 | 30,7 | -2,0 | 134,4 | -3,6 | 16,7 | -1,9 | 23,7 | -1,9 |
| | Hommes | 104,4 | -0,3 | 29,2 | -0,9 | 66,8 | -3,9 | 18,7 | -1,3 | 23,9 | -1,1 |
| | Ensemble | 350,8 | 0,4 | 30,2 | -1,6 | 201,2 | -3,7 | 17,3 | -1,7 | 23,8 | -1,7 |
| Autres catégories et statuts | Femmes | 24,4 | 1,9 | 10,6 | 0,2 | 23,3 | 2,0 | 10,2 | 0,2 | 10,4 | 0,2 |
| | Hommes | 16,0 | 0,6 | 12,5 | 0,1 | 15,5 | 0,1 | 12,1 | 0,1 | 12,3 | 0,1 |
| | Ensemble | 40,4 | 1,4 | 11,3 | 0,2 | 38,8 | 1,2 | 10,8 | 0,2 | 11,1 | 0,2 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés et militaires.

(1) Entrant : agent présent au 31/12/2020 mais pas au 31/12/2019.

(2) Sortant : agent présent au 31/12/2019 mais pas au 31/12/2020.

(3) Taux d'entrée : nombre d'entrants entre deux années rapporté à la moyenne des effectifs au 31 décembre de ces deux années.

(4) Taux de sortie : nombre de sortants entre deux années rapporté à la moyenne des effectifs au 31 décembre de ces deux années.

(5) Taux de rotation : moyenne du taux d'entrée et du taux de sortie.

Lecture : Au 31 décembre 2020, on compte 468 300 entrants dans la fonction publique soit 0,5 % de plus qu'au 31 décembre 2019. Le taux d'entrée, c'est-à-dire le nombre d'entrants rapporté au nombre moyen d'agents pendant l'année est égal à 8,8 %, stable par rapport à l'année précédente.

Figure 14 : Nombre d'entrants et de sortants et taux d'entrée et de sortie, par versant et statut en 2020

| | | Entrées ⁽¹⁾ | | | | Sorties ⁽²⁾ | | | |
|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------|--|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|---|
| | | Nombre d'entrants (en milliers) | Évolution par rapport à 2019 (en %) | Taux d'entrée (en %) | Variation du taux d'entrée (en point de %) | Nombre de sortants (en milliers) | Évolution par rapport à 2019 (en %) | Taux de sortie (en %) | Variation du taux de sortie (en point de %) |
| Fonction publique de l'État | Fonctionnaires | 43,7 | 5,4 | 2,8 | 0,2 | 62,8 | 1,9 | 4,1 | 0,1 |
| | Contractuels | 123,9 | -3,4 | 25,4 | -2,8 | 75,9 | -12,0 | 15,6 | -3,4 |
| | Autres catégories et statuts | 14,1 | 5,6 | 8,2 | 0,5 | 14,5 | -5,5 | 8,4 | -0,4 |
| | Ensemble | 181,6 | -0,7 | 8,3 | -0,2 | 153,2 | -6,2 | 7,0 | -0,5 |
| Fonction publique territoriale | Fonctionnaires | 22,0 | -10,5 | 1,5 | -0,2 | 72,8 | 4,8 | 5,0 | 0,3 |
| | Contractuels | 133,4 | -4,9 | 32,2 | -2,9 | 84,9 | 4,7 | 20,5 | 0,2 |
| | Autres catégories et statuts | 9,4 | -2,8 | 16,3 | 0,0 | 10,4 | 19,4 | 17,9 | 3,3 |
| | Ensemble | 164,8 | -5,6 | 8,5 | -0,5 | 168,0 | 5,6 | 8,7 | 0,4 |
| Fonction publique hospitalière | Fonctionnaires | 11,5 | 9,6 | 1,4 | 0,1 | 43,7 | -2,7 | 5,4 | -0,1 |
| | Contractuels | 93,5 | 15,4 | 36,0 | 2,7 | 40,4 | -2,7 | 15,6 | -1,5 |
| | Autres catégories et statuts | 16,9 | 0,4 | 13,3 | -0,2 | 13,9 | -2,6 | 11,0 | -0,5 |
| | Ensemble | 121,9 | 12,5 | 10,2 | 1,0 | 98,1 | -2,7 | 8,2 | -0,3 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés et militaires.

(1) Agents présents au 31/12/2020 mais pas au 31/12/2019.

(2) Agents présents au 31/12/2019 mais pas au 31/12/2020.

Un tiers des fonctionnaires sortant de la fonction publique a moins de 50 ans

La moyenne d'âge des entrants dans la fonction publique est de 34 ans (Figure 15). Elle est plus élevée chez les fonctionnaires (37 ans) que pour les contractuels (34 ans) et les « autres catégories et statuts » (31 ans). En effet, les « autres catégories et statuts » incluent les apprentis, qui intègrent le marché du travail plus jeune. Par ailleurs, l'âge moyen des entrants est plus bas dans la FPH (32 ans) que dans les deux autres versants (respectivement 34 ans pour la FPE et 36 ans pour la FPT). La proportion de fonctionnaires entrant à 25 ans ou moins est de 23 %, alors qu'elle est de 32 % pour les contractuels.

Les sorties de la fonction publique ne sont pas toutes liées à un départ à la retraite. La moyenne d'âge des sortants est de 45 ans. La moitié des fonctionnaires sortant est âgé de 60 ans ou plus, mais près d'un tiers a moins de 50 ans. Le flux de fonctionnaires sortant correspond aux départs à la retraite, aux départs pour exercer dans le privé comme salarié ou en libéral, à d'autres formes de disponibilité ou bien encore à des congés parentaux. Pour les « autres catégories et statuts », en revanche, deux pics de départs sont observés, soit en fin de carrière (25 % ont 60 ans ou plus) soit après un court passage dans la fonction publique (35 % des départs ont moins de 30 ans), notamment pour les apprentis et les internes de la FPH. Enfin, les contractuels partent principalement après un passage court dans la fonction publique (38 % des contractuels « sortant » ont moins de 30 ans).

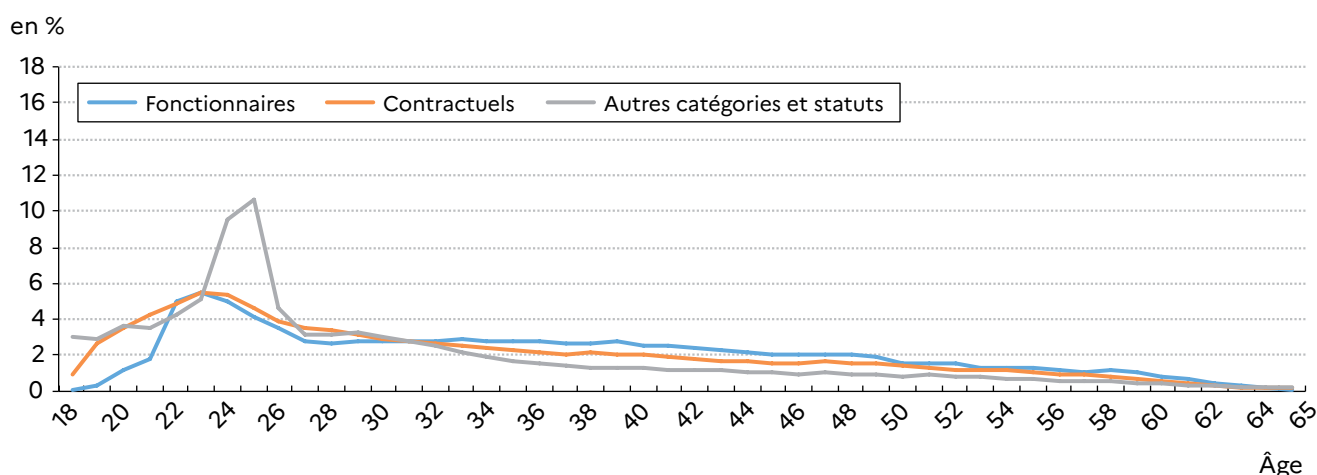
Le nombre d'agents présents seulement une partie de l'année diminue, malgré une hausse dans la FPH

En 2020, 247 100 agents civils ont travaillé une partie de l'année sans être présents ni fin 2019 ni fin 2020 (Figure 16). Même si les contrats de moins d'un an peuvent être à cheval sur deux années, ces cas sont représentatifs en évolution de l'ensemble des contrats de moins d'un an. Ce nombre est en baisse de 8,2 % (-22 000) par rapport à 2019 (après +7,0 % en 2019). Dans le contexte de crise sanitaire, les évolutions entre les versants sont très contrastées : -23,3 % dans la FPE, -6,9 % dans la FPT et +15,7 % dans la FPH.

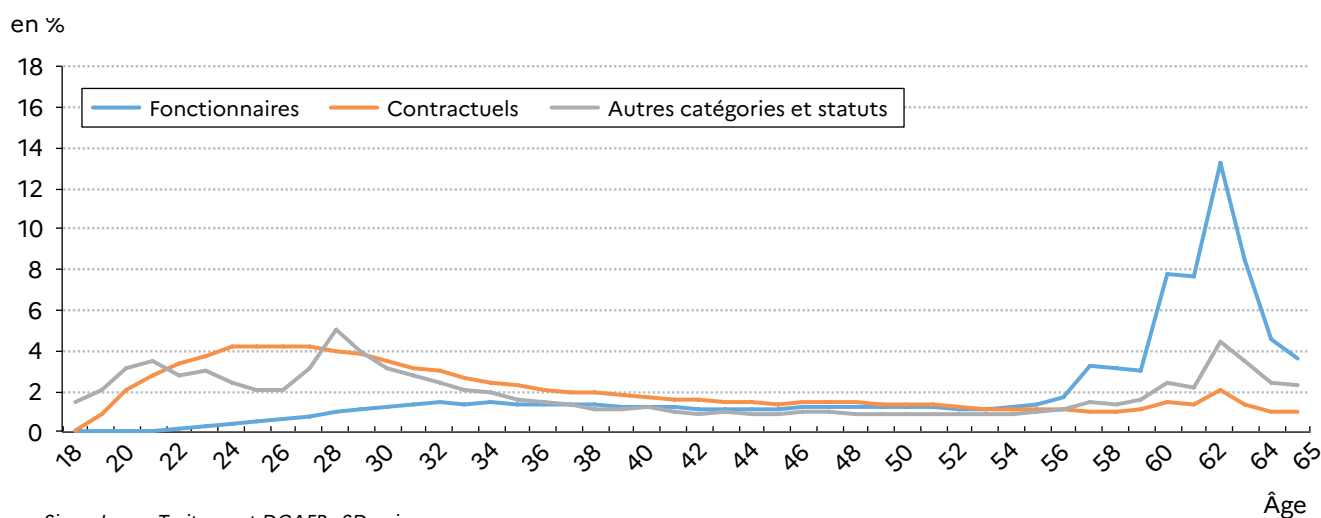
Au total, 4,2 % des agents civils ayant occupé au moins un emploi dans la fonction publique dans l'année (hors bénéficiaires de contrats aidés) ont occupé des emplois courts qualifiés d'« entrants-sortants », une part en baisse de 0,4 point (après +0,2 point en 2019). Les agents de la FPT (5,6 %) sont plus concernés que ceux de la FPE (2,9 %) et de la FPH (4,4 %). Il s'agit dans neuf cas sur dix de contractuels (soit 14,5 % des contractuels ayant occupé au moins un emploi dans la fonction publique dans l'année). Les hommes (4,6 %) sont davantage concernés que les femmes (4,0 %), et ce quels que soient le statut et le versant.

Figure 15 : Profil par âge des entrants et des sortants de la fonction publique en 2020

Entrants dans la fonction publique



Sortants de la fonction publique



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) Entrant : agent présent au 31/12/2020 mais pas au 31/12/2019.

(2) Sortant : agent présent au 31/12/2019 mais pas au 31/12/2020.

Figure 16 : Effectifs qui à la fois entrent et sortent de la fonction publique (entrants-sortants) par versant et par statut en 2020

| | Entrants-sortants ⁽¹⁾ | | |
|----------------------------------|----------------------------------|---|---|
| | Effectifs 2020 (en milliers) | Évolution 2019-2020 des effectifs (en %) | Part dans les effectifs totaux ⁽²⁾ (en %) |
| Ensemble de la fonction publique | 247,1 | -8,2 | 4 |
| Fonction publique de l'État | 69,3 | -23,3 | 3 |
| Fonction publique territoriale | 119,6 | -6,9 | 6 |
| Fonction publique hospitalière | 58,2 | 15,7 | 4 |
| Fonctionnaires | 8,5 | 12,1 | 0 |
| Contractuels | 225,6 | -9,3 | 15 |
| Autres catégories et statuts | 13,0 | 2,6 | 3 |
| Femmes | 154,0 | -6,3 | 4 |
| Hommes | 93,1 | -11,0 | 5 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés et militaires.

(1) Entrants-sortants : ensemble des agents absents au 31/12/2019 et au 31/12/2020 mais présents entre les deux dates.

(2) Effectifs totaux : ensemble des agents présents sur une période comprise entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020.

Lecture : En 2020, 247 100 agents sont entrés après le 1^{er} janvier et sortis de la fonction publique avant le 31 décembre. Cela représente 4,2 % des agents présents en 2020.

Encadré 9 : Peu d'agents changent de versant d'une année sur l'autre

Entre fin 2019 et fin 2020, 24 100 agents changent de versant. Le solde de ces mouvements inter-versants est positif pour la FPE (9 100 entrées pour 7 400 sorties) et négatif pour les deux autres versants : -400 pour la FPT et -1 400 pour la FPH (**Figure**).

À l'échelle des versants, ces mouvements inter-versants ne représentent qu'une petite partie des entrées et des sorties. Ainsi, ils ne représentent que 5 % des entrées dans les trois versants, 5 % des sorties de la FPE et de la FPT et 7 % des sorties de la FPH. Cette plus grande part des mouvements inter-versants dans les sorties de la FPH s'explique essentiellement par des passages vers la FPE et la FPT de personnels soignants et médicaux.

L'essentiel de l'évolution de l'emploi entre 2019 et 2020 dans chacun des trois versants s'explique donc par les entrées et les sorties de la fonction publique.

Entrées et sorties par versant et statut

en milliers

| | | Effectif fin 2019 | Entrées dans le versant | | | Sorties du versant | | Effectif fin 2020 |
|---------------------------------------|------------------------------|-------------------|--|--|---------------------------|--|---------------------------|-------------------|
| | | | Entrées ⁽¹⁾ dans la fonction publique | | Mouvements inter-versants | Sorties ⁽²⁾ de la fonction publique | Mouvements inter-versants | |
| | | | De l'extérieur de la fonction publique | Dont anciens bénéficiaires de contrats aidés au sein du même versant | | | | |
| Fonction publique de l'État | Fonctionnaires | 1 538,7 | 43,7 | 0,1 | 3,5 | 62,8 | 2,5 | 1 532,4 |
| | Contractuels | 469,0 | 123,9 | 8,1 | 5,2 | 75,9 | 4,4 | 505,0 |
| | Autres catégories et statuts | 173,5 | 14,1 | 0,0 | 0,5 | 14,5 | 0,5 | 172,3 |
| | Ensemble | 2 181,2 | 181,6 | 8,3 | 9,1 | 153,2 | 7,4 | 2 209,7 |
| Fonction publique territoriale | Fonctionnaires | 1 469,0 | 22,0 | 1,5 | 4,0 | 72,8 | 3,5 | 1 455,6 |
| | Contractuels | 407,7 | 133,4 | 4,5 | 4,5 | 84,9 | 5,4 | 419,9 |
| | Autres catégories et statuts | 59,3 | 9,4 | 0,1 | 0,3 | 10,4 | 0,3 | 56,3 |
| | Ensemble | 1 936,0 | 164,8 | 6,0 | 8,8 | 168,0 | 9,2 | 1 931,8 |
| Fonction publique hospitalière | Fonctionnaires | 810,5 | 11,5 | 0,1 | 1,5 | 43,7 | 3,2 | 806,7 |
| | Contractuels | 248,0 | 93,5 | 1,5 | 3,1 | 40,4 | 2,4 | 271,8 |
| | Autres catégories et statuts | 125,7 | 16,9 | 0,0 | 1,5 | 14,0 | 1,9 | 128,4 |
| | Ensemble | 1 184,2 | 121,9 | 1,5 | 6,1 | 98,1 | 7,5 | 1 207,0 |

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, agents civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés et militaires.

(1) Entrant : agent présent au 31/12/2020 mais pas au 31/12/2019.

(2) Sortant : agent présent au 31/12/2019 mais pas au 31/12/2020.

Lecture : au 31/12/2019, 2 181 200 agents étaient présents au sein de la FPE. Sur l'année 2020, 190 800 sont entrés dans la FPE (181 600 agents depuis l'extérieur, 9 100 depuis un autre versant), tandis que 160 600 sont partis (153 200 ont quitté la fonction publique, 7 400 sont allés dans un autre versant). Finalement, au 31/12/2020, 2 209 700 agents sont présents au sein de la FPE. Des écarts résiduels peuvent subsister car, dans de rares cas, certains agents ne peuvent être suivis d'une année sur l'autre.

Sources

Le système d'information sur les agents des services publics (Siasp), produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique.

Le champ de l'étude porte sur les postes principaux au 31 décembre. Il s'agit, pour chaque agent, du poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants. Certains salariés présents fin décembre deux années consécutives peuvent connaître des interruptions en cours d'année. Ils sont caractérisés par leur poste principal au 31 décembre. Pour le calcul du volume de travail, les salariés occupant au moins un poste non annexe en cours d'année sont caractérisés par leur poste principal annuel.

Le champ est la France hors Mayotte.

La qualité des données sur les militaires s'est dégradée à partir de 2018 : les postes des militaires ne disposent notamment plus d'un identifiant individuel commun avec les autres déclarations d'agents publics. Ainsi, lorsqu'un militaire occupe par ailleurs un poste secondaire dans la fonction publique, il n'est pas possible de repérer ce poste comme tel. En l'absence d'un identifiant commun, ces postes secondaires sont assimilés à des postes principaux entraînant une surestimation de l'effectif total. À titre d'information, en 2017, 1 300 militaires occupaient un poste secondaire (non annexe, actif au 31/12) en France métropolitaine ou dans les DOM au sein de la fonction publique.

La nomenclature statistique des services de l'État a pour but d'identifier les différents types de services d'affectation des agents avec plusieurs niveaux de détail emboîtés. Le lieu de travail des agents publics dans la source Siasp est relié au répertoire des entreprises et des établissements géré par l'Insee (Sirene). Cette nomenclature s'appuie en premier lieu sur la structure juridique de l'établissement. Elle ne permet pas de classer les services d'affectation de la Gendarmerie nationale et des armées. Ainsi, elle n'identifie que les services civils et laisse agrégé l'ensemble des services de la Gendarmerie et des armées.

Définitions

Le périmètre de **la fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Dans cette publication, les « **agents publics** » sont les salariés de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés car ces derniers sont des salariés de droit privé. Formellement, les apprentis ne sont pas des agents publics mais ils sont comptés avec eux dans cette publication.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subvention à l'embauche, d'exonération de certaines cotisations sociales, d'aide à la formation.

Un **contractuel** est un agent civil de la fonction publique qui n'est ni fonctionnaire, ni bénéficiaire de contrat aidé, ni relevant d'« autres catégories et statuts ».

Ces « **autres catégories et statuts** » relèvent de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires stricto sensu. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissement privé sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels et les collaborateurs de cabinet dans la FPT, les médecins dans la FPH et les apprentis dans les trois versants.

Un **fonctionnaire** est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

L'**équivalent temps plein (EQTP)** indique le volume de travail mesuré comme le nombre d'heures rémunérées rapporté à une référence de nombre d'heures d'un temps plein et borné à 1 (des heures rémunérées non travaillées sont incluses, comme les congés de maladie ordinaire ou les autorisations d'absence rémunérées). Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

Dans cette étude, le **temps partiel** regroupe les postes à temps partiel proprement dits et les emplois à temps non complet et incomplet. Un poste à temps partiel est un emploi à temps complet sur lequel l'agent choisit de ne pas travailler à temps plein (c'est-à-dire d'avoir un temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle). Un emploi à temps non complet ou incomplet est un emploi permanent pour lequel le temps de travail offert est inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle.

Les corps ou cadres d'emplois de fonctionnaires sont classés en trois **catégories statutaires** (dites aussi **catégories hiérarchiques**) selon leur niveau de recrutement et les fonctions qui ont vocation à être exercées par ces corps. Les statuts particuliers fixent le classement de chaque corps dans l'une des catégories suivantes :

- La catégorie A, pour les fonctions d'étude générale, de conception et de direction ;
- La catégorie B, pour les fonctions d'application ;
- La catégorie C, pour les tâches d'exécution.

Par assimilation, les corps de fonctionnaires sans classification dans les textes statutaires et les agents contractuels de droit public sont classés dans l'une de ces trois catégories.

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique, la notion de **catégorie A+** est fréquemment utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A. Cette notion recouvre l'ensemble des corps et cadres d'emplois culminant en hors échelle B, recrutant par la voie de promotion interne dans des corps de catégorie A, a minima au niveau de la licence et dont les missions correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection. Les emplois fonctionnels dont le vivier d'accès est constitué des corps et cadres d'emplois culminant au moins en hors échelle B sont également inclus.

Les **entrants** dans la fonction publique une année n sont les agents en poste au 31 décembre n dans l'un des trois versants, mais absents au 31 décembre $n - 1$. Symétriquement, les **sortants** sont les personnes occupant un poste au 31 décembre $n - 1$ dans la fonction publique, mais pas au 31 décembre n .

Le **taux de rotation** est égal à la moyenne des taux d'entrée et de sortie, le taux d'entrée (respectivement de sortie) étant calculé comme le rapport entre le nombre d'entrants (respectivement de sortants) et le nombre moyen d'agents sur la période (ici moyenne des effectifs au 31/12/19 et 31/12/20). Taux de rotation = $(\text{entrants} + \text{sortants}) / (\text{effectifs fin 2019} + \text{effectifs fin 2020})$.

Les **entrants-sortants** correspondent à l'ensemble des agents absents au 31/12/2019 et au 31/12/2020 mais présents entre les deux dates. Même si les contrats de moins d'un an peuvent être à cheval sur deux années, ces cas sont représentatifs en évolution des contrats de moins d'un an.

Pour en savoir plus

- Colin S. et Pons Y (2021), « Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux dont 12 % au sein de l'administration territoriale de l'État et autant dans les établissements publics », Dossier du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2021.
- Donzeau N., Pons Y (2022), « En 2020, l'emploi continue d'augmenter dans la fonction publique, notamment dans le versant hospitalier », *Insee Première* n° 1897, mars.
- Massis D. (2021), « En 2020, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale est en recul », *BIS* n° 160, décembre, DGCL.

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n° 37 - **ISSN : 2267-6570**

Sous-direction des études, des statistiques et des
systèmes d'information
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12